

Trois textes autour du paradigme du don de Marcel Mauss

C'est en travaillant sur la notion de commun que l'idée de creuser la question du paradigme du don, tel qu'il a été introduit dans les sciences sociales par Marcel Mauss m'a semblé pertinente. En effet, à l'origine du mot commun, dans son étymologie, on trouve à côté du préfixe *cum* « avec », le terme *munis* qui peut se traduire par « présent, cadeau, offrande ». Annick Monseigne¹ ajoute que le *munus* appartient au registre anthropologique du don (Marcel Mauss – 1925).

J'avais lu, il y a déjà plus d'une dizaine d'années l'ouvrage d'Alain Caillé et de Jacques Godbout, *L'esprit du don* (la Découverte -1992) que j'avais trouvé assez complexe et j'étais resté avec une vision plutôt simpliste de cette notion de la triple obligation de « donner, recevoir, rendre » que développe Marcel Mauss, une vision simpliste qui me satisfaisait d'ailleurs car elle me permettait de placer ce paradigme dans la conversation sans vraiment en avoir étudié le sens ! Je me suis donc attelé à trois textes. C'est par défaut que je pratique de la sorte en cette période de confinement, faute de pouvoir aller en librairie, je vais chercher des textes sur internet. Finalement cela s'avère plutôt positif. Tout d'abord parce que les articles permettent d'aller plus rapidement à l'essentiel et aussi parce que chaque auteur aborde le paradigme sous des éclairages différents et cela ouvre la réflexion. Comme pour la fiche sur le commun, je vous propose donc une fiche de lecture multiple. Je présente d'abord chacun de ces articles avant d'un faire un commentaire croisé faisant écho à ma recherche.

Mais avant cela, quelques mots sur Marcel Mauss

Marcel Mauss (1872- 1950) est considéré comme un des pères de l'anthropologie française. Neveu de Durkheim, qui joue un rôle primordial dans sa vocation puis sa carrière, il sera chargé de la publication des œuvres posthumes de son oncle. Mauss n'a jamais publié d'ouvrage de synthèse de sa pensée mais un grand nombre d'articles dans différentes revues. Il est surtout connu pour quelques grandes théories, notamment celles du *don et du contre-don* (développée dans *l'essai sur le don* paru en 1924) et du *fait social total* qui sont encore aujourd'hui commentées, développées et reprises à leur compte par nombre de sociologues, d'ethnologues ou de philosophes. Il a été toute sa vie militant pour un socialisme associationniste.

I - Marcel Mauss et le paradigme du don

Alain Caillé

Sociologie et société n°36 – Les Presses Universitaires de Montréal – 2004

L'auteur

Alain Caillé est professeur émérite de sociologie à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. Il a participé à la redécouverte de Marcel Mauss et à sa suite développe ce qu'il appelle le paradigme du don. Il dirige la Revue du Mauss (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) depuis sa fondation en 1981. Il est auteur de nombreux ouvrages et notamment avec Jacques T. Godbout *L'esprit du don* paru en 1992.

Que nous dit cet article ?

Il s'agit d'un long article à la lecture assez ardue et dont je ne retiendrais que certains passages pour ne pas alourdir mon propos. Je ne m'attarderais notamment pas sur la première partie « « *Marcel, Mauss, un auteur gravement sous-estimé* » qui retrace longuement l'évolution de la pensée de

1 Voir article «En commun : éclairage et mise en perspective » fiche de lecture n°17

Marcel Mauss. Je ne retiendrais de cette partie que les derniers chapitres. Les intitulés des parties ci-dessous ne correspondent pas aux chapitres de l'article, j'ai préféré les renommer afin de tenter d'apporter un peu de clarté à ma présentation.

La question du symbolisme (citations page 145 - 146)

Alain Caillé nous explique que le grand mérite de Mauss est d'avoir étendu « *la notion de symbole au-delà des seuls signes linguistiques ou picturaux* ». Il emprunte à Bruno Karsenti² cette citation de Mauss : « *Les mots, les saluts, les présents, solennellement échangés et reçus, et rendus obligatoirement sous peine de guerre, que sont-ils sinon des symboles ?, sinon des traductions individuelles d'une part, de la présence d'un groupe d'autre part, des besoins directs de chacun et de tous, de leur personnalité, de leurs rapports réciproques* ». Pour Mauss, symbole et don sont identiques ou au moins « *coextensifs* ». « *Il n'est de don que ce qui excède par sa dimension symbolique la dimension utilitaire et fonctionnelle des biens ou des services* ». En élargissant la notion de symbole à celle de don, Marcel Mauss dépasse l'opposition centrale dans la sociologie de Durkheim, entre le sacré et le profane. « *Durkheim avait cru pouvoir tout expliquer par la religion. Tout va désormais se comprendre à partir du symbolisme* ».

« *À l'inverse de la conceptualisation durkheimienne du sacré et du profane, Mauss insistera sans cesse en effet sur l'étroite imbrication de l'utilitaire et du symbolique, de l'intérêt et du désintéressement. Tombe en même temps l'opposition durkheimienne radicale entre le sociologique et le psychologique. Car, du social à l'individu, il n'y a pas rupture mais graduation et traduction réciproque, les symbolismes constitutifs d'un des plans se laissant traduire dans ceux de l'autre* ».

Vers le paradigme du don

Ce dépassement – théorisé par Mauss - des dichotomies premières de la sociologie durkheimienne, sacré-profane, sociologique-psychologique, individu-société, normal-pathologique, conduisent-elles à une véritable sociologie générale ? Alain Caillé pense que cette théorie existe bien et qu'elle réside dans les liens étroits entre le concept du don, le symbolisme et le concept – également développé par Mauss – de *fait social total*. Et c'est ce qu'il développe dans la suite de l'article.

Holisme, individualisme et don (citations page 150 à 153)

La question que pose l'auteur en introduction de cette partie est la suivante : « *La tentative d'appuyer un paradigme en sciences sociales sur l'hypothèse de l'universalité, d'une certaine universalité, de l'obligation de donner est-elle tenable, et à quelles conditions ?* »

Il présente tout d'abord les limites des deux paradigmes rivaux de la sociologie, l'individualisme et le holisme méthodologiques, incapables l'un comme l'autre de penser le lien social. Pour le holisme la question ne se pose même pas puisque il postule que le lien social est toujours déjà là et qu'il préexiste à l'individu. Pour l'individualisme, c'est à l'inverse l'individu qui préexiste et le lien social ne peut être que le fait de volontés individuelles atomisées. « *Et tout ce qui se cherche dans les sciences sociales depuis une trentaine d'années ne vise-t-il pas à se frayer une voie moyenne permettant d'éviter les écueils de l'individualisme ou du holisme traditionnels ?* »

Prenant en exemple le fameux *dilemme du prisonnier* et le théorème du *passager clandestin*, qui établissent que « *la poursuite de l'intérêt rationnel peut-être à elle-même son pire ennemi* », Alain Caillé nous dit alors que le don « *apparaît comme le seul opérateur susceptible de dénouer les liens paradoxaux d'une rationalité autodestructrice* », qu'il peut se définir « *comme l'acceptation du risque rationnel qu'il n'y ai pas de retour. Il est donc pari sur la confiance, nécessaire à l'établissement de la confiance, choix du raisonnable préféré au rationnel* ».

2 Bruno karsenti (1966) est philosophe et directeur d'études à l'EHESS – Il a publié notamment « *Marcel Mauss. Le fait social total* » aux Presses Universitaires de France en 1994

Le Pari du don (citations page 53 -54)

Alain Caillé considère le paradigme du don comme un pari pour dépasser « *les apories du holisme et de l'individualisme* ». Ces deux paradigmes ne nous éclairant que sur deux cas extrêmes « *dans le premier, tous ceux avec qui nous sommes en relation peuvent être considérés comme des saints* », « *dans le second, tous ceux avec qui nous sommes en relation doivent être considérés comme des escrocs* ». Alors que le paradigme du don se « *rapporte à la réalité concrète* », celle qui se situe entre ces deux extrêmes.

À la base du don : la fidélité et la confiance (citations page 157)

Marcel Mauss a découvert dans sa quête du don, à travers l'infinie variété des cultures, ces deux éléments de base du don que constitue la fidélité et la confiance. Et c'est ce que d'autres (Granovetter et Swedberg – 1994) ont développé avec le concept de réseau : « *Le réseau est l'ensemble des personnes avec qui l'entretien de relations de personne à personne, d'amitié ou de camaraderie, permet de conserver et d'espérer confiance et fidélité. Plus en tout cas qu'avec ceux qui sont externes au réseau* », « *cette alliance généralisée en quoi consiste les réseaux, aujourd'hui comme dans les sociétés archaïques, ne se crée qu'à partir du pari du don et de la confiance*. Et de constater que le vocabulaire de la fidélité et de la confiance est indissociable de celui du don (Servet -1994) « *puisque c'est de la parole donnée, plus encore que du serment et antérieurement à lui* » (Verdier -1991).

Interactionnisme (citations page 157)

Une autre réflexion intéressante développée dans cette article porte sur les notions de verticalité et d'horizontalité. « *Holisme et individualisme ont en effet en commun de penser la société selon un axe vertical. L'un pour affirmer le poids écrasant du sommet sur la base, du tout sur les parties et sur les individus. L'autre au contraire pour dénier cette éminence en demandant en somme à la totalité en surplomb « qui t'a fait reine ? »* ». « *Raisonnement en termes d'interactionnisme du don, de pensée du politique, c'est au contraire adopter un point de vue radicalement immanent, horizontaliste, spinozien, et montrer comment c'est du même mouvement que se produisent ou se reproduisent les termes opposés, la base et le sommet* ». « *Au départ, c'est-à-dire à tout moment, il n'y a ni individus ni société mais l'interaction des hommes concrets* ». Ce que Marx nommait « *la praxis* ».

Pluralité du don (citations page 160-161 et 170)

Selon Alain Caillé, de *l'Essai sur le Don* de Marcel Mauss il est permis « *d'extraire une théorie multidimensionnelle de l'action... Cette théorie montre que l'action individuelle ou collective se déploie selon quatre mobiles – à la fois irréductibles l'un à l'autre en théorie mais toujours liés en pratique- et organisés en deux paires d'opposés : l'obligation et la liberté d'une part, l'intérêt et le désintéressement de l'autre. Selon l'usage et le contexte, chacun de ces termes est susceptible de recevoir de nombreuses traductions.* »

« *Du côté de l'obligation on trouve aussi bien la règle, que la contrainte, la Loi, la Loi morale, le Dharma, les rites, etc. Le pôle de la liberté quand à lui recoupe à la fois la dimension de la spontanéité, du jeu, de la créativité, de l'invention, de la praxis, du plaisir et de la donation* ».

En ce qui concerne la paire de l'intérêt et du désintéret, l'auteur propose de la remplacer par la paire : intérêt pour soi et intérêt envers autrui. Opposition « *qui recoupe l'opposition entre ce qu'on peut appeler des intérêts instrumentaux (l'intérêt à faire quelque-chose) et des intérêts finaux (l'intérêt pour), qui est de l'ordre de la passion.* ». Et l'auteur complète en précisant que le concept de don ne s'applique plus lorsqu'une de ces quatre composantes « *se désenchevêtre des autres et fonctionne dans l'isolement.* »

Dons de partage et dons de rivalité (citations page 165)

La question posée dans ce chapitre est « *dans quelle mesure l'usage du mot don doit être restreint aux situations de cérémonialité et de rivalité agonistique, dans quelle mesure au contraire il faut considérer les mille et une formes de partage comme autant de formes de don* ». Si cette seconde hypothèse semble souhaitable à l'auteur, il alerte sur le fait qu'il ne faut pourtant pas confondre le don avec ce que Polanyi rangeait sous l'étiquette de la redistribution. En effet, « *la redistribution suppose l'émergence d'un centre redistributeur en surplomb, d'une verticalisation de rapport social. On en distinguera donc aisément ce que nous proposons d'appeler le « don-partage » si l'on réserve ce dernier terme à la description des partages effectués sur un plan horizontal, à parité entre les partenaires.* »

Conclusion (citations page 166 et 173)

Je relèverai de la conclusion de cet article deux éléments sous forme de deux citations.

« *Voilà donc les trois termes que le paradigme du don nous enjoint de penser ensemble dans leur interdépendance complexe : le don, le symbolisme et le politique. Qui ont également en commun de se distinguer des sphères de l'activité sociale qui régissent au premier chef les contraintes utilitaires et fonctionnelles* ».

« *Interroger une possible universalité du don – mot qui, rappelons-le, n'est employé ici que pour résumer ce que M. Mauss désignait plus justement comme la triple obligation de donner, recevoir et rendre – ne signifie certainement pas partir en quête du Graal, d'une essence éternelle, invariable, comme chosifiée et momifiée du don qui se manifesterait telle quelle, immarcescible, en elle même à jamais inchangée, dans toutes les situations historiques.* »

II -L'actualité de l' Essai sur le don

Jacques T. Godbout

Sociologie et société n°36 – Les Presses Universitaires de Montréal – 2004

L'auteur

Jacques T. Godbout, sociologue québécois est professeur émérite à l'Institut National de la Recherche Scientifique à Québec. Il est membre du conseil de la direction de la revue *du Mauss* et auteur de nombreux ouvrages sur le don, notamment *L'esprit du don* co-écrit avec Alain Caillé paru en 1992 aux éditions La Découverte.

Que nous dit cet article ?

Deux modèles (citations pages 177 à 179)

Dans ce article Jacques T. Godbout interroge l'opposition apparente entre deux modèles : le don archaïque et le don moderne.

Dans le conclusion de l' *Essai sur le don*, Marcel Mauss a en effet écrit : «*Nous croyons avoir ici trouvé un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés* ». Or cette conclusion a été rejetée par de nombreux auteurs considérant que le don archaïque est fondé sur la contrainte, est obligatoire et forcément réciproque (obligation de rendre) alors que le don moderne est libre et unilatéral »(Piron,2002 – Titmuss, 1972).

Dans sa définition moderne le don est en effet défini comme gratuit au sens de non retour : « *ce qu'on abandonne à quelqu'un sans rien recevoir en retour* » (Le Petit Robert) ou encore « *le droit*

d'exiger une contrepartie caractérise l'échange et manque dans le don. Donner, c'est donc se priver du droit de réclamer quelque chose en retour » (dictionnaire de sociologie -1999).

Mais nous avons là, nous dit l'auteur, déjà deux conceptions différentes : dans la première le non retour est une condition du don alors que dans la seconde c'est le fait de ne pas réclamer un retour qui est une condition du don. Ce qui n'interdit donc pas le retour. De ce fait le don n'est plus défini uniquement par ce qui circule mais en tant que lien social. Ce qui circule n'est pas uniquement une chose mais également une *signification*. Plus le lien est proche, intense avec le receveur et plus ce qui circule passera par le don et s'éloignera d'un rapport d'équivalence. « *L'écart social entre les parties, conditionne le mode d'échange* » (Sahlins,1976).

On pourrait considérer que dans cette question du non retour il y a des aspects négatifs : « *se priver, renoncer volontairement* ». Cependant, on peut également y voir des aspects positifs car s'il n'y a pas droit au retour, on peut considérer que, s'il y a un retour, celui-ci sera libre : « *Le don, c'est rendre le receveur libre de donner* ». À l'inverse, on pourrait considérer le contrat comme « *le fait de priver l'autre de la liberté de donner* ». Jacques T. Godbout propose de penser ensemble le don archaïque et le don moderne en prenant comme point de départ le *sens du don*.

Le mélange de Mauss (citations pages 179 - 180)

A début de l'*Essai sur le don*, Mauss explique que dans les sociétés archaïques le don est « *en apparence libre et désintéressé, mais en réalité contraint et intéressé* » et « *il démontre que les faits contredisent les apparences en constatant qu'il y a, en fait, retour* ». Mais, au fur et à mesure qu'il avance dans son enquête, Mauss va chercher à comprendre le sens, l'esprit, l'atmosphère du don et on constate que ce faisant, il oppose de moins en moins la contrainte du don archaïque à la liberté du don moderne en faisant le constat qu'il y a toujours « *mélange d'obligation et de liberté* ». Il écrit par exemple « *sous forme désintéressée et obligatoire en même temps* » (page 194) « *obligation et liberté mêlées* » (page 258) « *sortir de soi, donner, librement et obligatoirement* » (page 265).

Ce faisant, nous dit l'auteur de l'article, Marcel Mauss tend à constituer le don comme fait social.

Le don comme fait social (citations pages 180 -181)

« *La notion de don pur unilatéral est une idée en suspension hors de la réalité sociale* » note Mary Douglas dans son introduction à la traduction anglaise de l'*Essai sur le don* » (Douglas, 1990). Sans obligation et sans intéressement le don est un transfert sans lien, un acte non social, individuel. « *Un tel don ne peut exister : ni comme relation affective ni comme expérience morale. Il représente tout au plus un gadget publicitaire, ou la mystique d'une auto-confirimation narcissique (et ultimement despotique) de sa propre auto-suffisance* » (Sequeri, 1999).

En fait, le don n'est don que s'il n'est ni pure liberté, ni pure contrainte, ni pur intérêt, ni pur désintérêt. Le don ne peut exister que s'il est dégagé de l'obsession de l'équivalence et qu'il prend le risque du non-retour.

Les différences entre le don archaïque et le don moderne (citations pages 181)

Là où Mauss voit une différence substantielle entre le don archaïque et le don moderne, c'est dans l'apparition de la séparation entre les personnes et les choses. Dans le don archaïque en effet il y a un va et vient continu entre « *âmes et choses confondues* ». Les sociétés modernes ont introduit des sphères complémentaires, celle du droit, celle du marché, celle de l'état. C'est dans la dynamique qui s'établit entre ces sphères et la sphère du don que l'on peut comprendre les sociétés modernes où « *des systèmes de circulation des choses, antérieurement confondus, se sont autonomisés* ». Cela explique notamment que l'on retrouve la sphère du don essentiellement dans les relations primaires (de proximité) et qu'elle est beaucoup moins visible ailleurs même si elle n'est pas inexistante. « *Ce changement entraîne globalement un degré de liberté plus élevé* » puisqu'il y a la possibilité de passer par des sphères différentes selon les situations.

L'idée moderne du Hau (citations pages 182 à 186)

Le rituel du Hau présenté par un informateur Maori à l'ethnologue Elsdon Best a été repris par Mauss qui s'est appuyé sur ce rituel pour développer le paradigme du don dans son essai. Ce rituel mais en œuvre tout un jeu de relations complexes mais Mauss en retient une chose selon lui essentielle : « *les choses échangées, des taonga, y sont dotées d'un esprit, le hau. Loin d'être inertes, c'est d'elles que vient l'obligation qui pèse sur le donataire* ». Ce qui conduit Mauss à nous dire qu'au travers ce qu'il donne, le donneur donne une partie de lui-même et que c'est cette partie du donneur qui va rendre le receveur redevable. Même si on peut considérer que Mauss en s'emparant de ce rituel et y donnant une signification plus générale a créé un mythe, il a ainsi exprimé quelque-chose qui était difficilement exprimable autrement (Graeber, 2001). Il a en effet « *mis le doigt sur un phénomène fondamental, sur une dimension du don qui nous touche tous : le don affecte l'identité des partenaires* ».

Et c'est, selon l'auteur de l'article ce que l'on retrouve également dans le don moderne à travers l'idée de *don de soi*. C'est ce *don de soi*, c'est ce transfert de soi à un autre par le don, qui peut rendre le don dangereux et qui explique qu'il puisse être préférable de passer par d'autres formes d'échanges, par le marché, le troc ou la monnaie. Cette idée des sociétés archaïques du transfert d'identité est donc fondamentalement moderne : c'est l'idée du don de soi.

On retrouve cette idée qu'il y a « *une connexion profonde entre le don et l'identité du donneur* » (Silber, 2000), dans cette affirmation de Serge Latouche dans son ouvrage *L'occidentalisation du monde* : « *Plus encore que par le marché, c'est par les dons non rendus que les sociétés dominées finissent par s'identifier à l'Occident et perdent leur âme* » (Latouche- 1992). « *Les intermédiaires ont pour fonction de dépersonnaliser le don, de rendre le donneur anonyme et ainsi de diminuer son caractère nocif pour le receveur lorsque ce dernier se considère incapable de donner à son tour.* »

Le postulat du don (citation page 187)

Les questionnements sur le don restent d'actualité, notamment avec le don aux inconnus qui constitue « *le défi majeur pour penser le don dans sa globalité* ». Et l'on voit par là que la discussion sur le don dépasse largement le modèle des rituels d'obligation et de réciprocité des sociétés archaïques ou celui du don pur et unilatéral des sociétés modernes. Jacques T. Godbout conclue son article sur la possibilité d'un ressort commun à toutes ces formes de don qui expliquerait la phrase de Mauss au début de *l'Essai sur le don* et cité au début de cet article : « *nous croyons avoir ici trouvé un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés* ». « *Et si le besoin de donner* », nous dit Godbout, « *ne provenait pas du fait que nous sommes tous, au départ, en état de dette, et que notre identité se construit dans la mesure où nous rendons actifs ce que nous avons reçu, en donnant à notre tour* ».

III - Mauss et l'invention de la réciprocité

Marcel Hénaff

Revue du Mauss – n°36 -pages 71 à 86 – Édition le découverte – 2010

L'auteur

Marcel Hénaff, philosophe et anthropologue a enseigné jusqu'à sa mort en 2018 à l'Université de Californie à San Diego. Il a consacré une grande partie de son travail à la question du don et de la réciprocité dans les relations humaines, à partir de l'œuvre de Mauss qu'il a confronté au travail

d'autres philosophes comme Emmanuel Lévinas. Il est l'auteur, entre autres de *Le Prix de la Vérité* » en 2002 (Le Seuil) et *Le don des philosophes, repenser la réciprocité* en 2012 (Le Seuil).

Que nous dit cet article ?

Introduction

En introduction de cet article, Marcel Hénaff fait remarquer que Marcel Mauss n'utilise jamais le mot de *réciprocité* dans *l'Essai sur le don*, car pour Mauss, ce n'est pas à propos de don que s'imposait l'idée de réciprocité, mais à propos du contrat. Il nous rappelle aussi que c'est dans le cadre d'un programme de recherche sur la formation de l'idée de contrat dans le droit européen, que Mauss a commencé à s'intéresser à la question du don. C'est après la lecture de l'ouvrage de Malinowski *Les Argonautes du Pacifique occidental*, publié en 1922, qui corroborait certaines de ces intuitions qu'il a orienté ses recherches et ses réflexions vers le don comme *fait social total*. C'est donc dans des textes écrits postérieurement à l'essai, en 1923 puis 1931 que Mauss va aborder la question de la réciprocité et ouvrir une perspective nouvelle autour de la mutualité.

L'énigme de l'obligation de rendre

Dans son texte de 1923 *L'obligation de rendre les présents*, Mauss prend comme angle d'approche non l'obligation de donner mais l'obligation de rendre. Pour Hénaff la raison de ce changement d'angle vient du fait que si nous acceptons aisément l'exigence de donner comme relevant de la générosité, comme une action morale et noble, nous considérons également ce geste inaugural comme relevant de la gratuité et donc n'attendant pas de retour. Or, considérer le retour comme obligatoire « *semble détruire la gratuité qui l'a suscité, ce qui annulerait du même coup la liberté qu'il suppose* ».

Mauss a d'abord fait appel à la notion de contrat pour tenter de trouver une réponse à cette question de l'obligation de rendre. Mais rapidement, il a compris qu'il s'agissait de deux univers distincts. Le contrat tel que dessiné par les modernes, à la suite des anciens droits grecs et surtout romain, à une visée juridique. Il tend à établir une symétrie des partenaires, une réciprocité basée sur l'équivalence, il porte sur des biens considérés comme des marchandises (valeur marchande) aux usages fonctionnels. En cas de non respect du contrat les sanctions seront juridiques voire pénales et surtout les partenaires ne considèrent pas le bien comme une expression de leur personne. C'est donc là une conception point par point opposée à celle de ce que Mauss appelle *échange de présents* qui se situe au-delà de la symétrie, ne supporte aucune quantification stricte, porte sur des biens à valeur symbolique et festive, vaut comme engagement de soi et dont la sanction encourue est la perte de l'estime du groupe et de l'honneur. L'univers du don lui semblait faire appel à des relations sociales plus larges et plus fondamentales. Mauss a peiné à trouver une formulation adéquate à ce phénomène. C'est Lévi-Strauss qui des années plus tard le formulera sous l'appellation d'*échange généralisé* dans les rapports exogamiques. « *Cet échange est différé, échelonné dans la durée, souvent sur des générations, Plus que la réciprocité simple et directe immédiatement rassurante, il implique un pari sur le temps donc suppose et appelle la confiance* » (Lévi-Strauss, 1967).

La question qui se pose alors est de comprendre pourquoi la réciprocité joue des rôles différents dans l'échange des présents et dans l'échange strictement contractuel. C'est Charles Sanders Peirce³ qui va nous en donner quelques clés dans sa tentative de théoriser le rapport entre partenaires. Il y développe la notion de triade qu'il distingue de la monade et de la dyade. Sans entrer ici dans les

3 Charles Sander Peirce (1839-1914) est un sémiologue et philosophe américain, considéré comme le fondateur du mouvement pragmatiste et l'un des pères de la sémiologie moderne avec W. James et F. De Saussure.

détails de cette théorie, que Jacques Godbout présente dans l'article, disons que son intérêt pour ce qui concerne le lien avec le don réside dans cette phrase : « *Qu'est-ce en effet que donner ? Cela ne consiste pas dans le fait que A se décharge de B et qu'ensuite C prenne B...donner consiste en ceci que A fait de C le possesseur de B selon la loi. Avant qu'il puisse être question d'un don quel qu'il soit, il faut qu'il y ait d'une façon ou d'une autre une loi* » (Peirce, 1958).

Reste à comprendre ce que Peirce appelle « la Loi ». Selon Godbout « *cela veut d'abord dire que la relation de don est intentionnelle, non l'addition de deux gestes physiques* », « *Loi signifie ici qu'il y a un lien nécessaire entre les trois termes ; chaque terme (qu'on le dise sujet ou actant) est médiateur des deux autres selon sa position ; les relations des personnes entre elles sont inséparables de leurs relations avec les choses* ».

Lévi-Strauss reprendra cette théorie et l'approfondira. Il va plus loin que Peirce. Pour lui, « *il ne s'agit pas seulement de comprendre le rapport intentionnel donateur-donataire-chose donnée comme formant une triade. Il s'agit, à un second niveau, de comprendre une intentionnalité d'un autre type qui consiste à accepter ce qui est offert comme impliquant l'action de donner en retour. De même que la triade est insécable, de même, à un niveau plus complexe, l'échange comme mouvement réciproque l'est aussi. Il est constitué de ses trois moments : donner, recevoir, rendre.* »

Et Marcel Hénaff donne ici un exemple concret et compréhensible par tous : « *Quand on reçoit une balle, si on se doit de la renvoyer, c'est non parce-qu'il serait moral de la faire ou illégal de ne pas le faire mais, tout simplement, pour rester dans le jeu* ». La réciprocité du don relèverait ainsi de l'acceptation d'une règle. On a pas de mal à retrouver cette logique dans tout les dispositifs de dons rituels dans les sociétés archaïques. Mais qu'en est-il alors dans le concept moderne de *don gratuit* qui par définition n'a pas à être réciproque ?

Hénaff propose alors d'établir une typologie dans les types de don :

- *Les dons cérémoniels*, toujours réciproques car leur but n'est pas de fournir ou d'échanger des ressources mais de « *se reconnaître publiquement entre groupe, de faire alliance et ainsi d'assurer la paix* », ce sont avant tout des « *symboles de la relation* ».
- *Les dons gracieux* « *que l'on offre d'abord pour faire plaisir, pour rendre heureux* ». Ce sont des dons qui ne demandent rien en retour mais qui ne correspondent pas, non plus, à une nécessité, qui ne vise à satisfaire aucun besoin. Ils ont souvent un caractère « *précieux ou festif* ».
- « *Les dons de solidarité pour ceux qui sont dans le besoin* » dans lesquels « *les biens offerts sont utiles parce-qu'il sont d'abord des moyens de survie* ». Il y a dans ce type de don une dimension morale. Ils peuvent être unilatéraux ou faire appel à l'entraide mutuelle.

Mauss : la « réciprocité alternative indirecte »

Le don maussien appartient indubitablement à la première catégorie de ces dons, c'est sur les *dons cérémoniels* qu'il a travaillé et c'est bien à partir de ce type de dons qu'il a défini la notion de réciprocité où don et contre-don ont à la fois un caractère libre et obligatoire.

Mais, et Mauss insiste sur ce point, cette réciprocité ne renvoie à aucune morale, elle n'est d'ailleurs pas toujours égalité, elle est avant tout une logique sociale. Il développe sa conception du don au travers de l'exemple de la réciprocité intergénérationnelle très différente de la réciprocité immédiate puisqu'elle engage dans le temps, il s'agit d'une réciprocité différée. Cette réciprocité prend la forme suivante : B rends à C ce qu'il a reçu de A et que C rendra à D et ainsi de suite sans retour au précédent. « *Réciprocité paradoxale en ce qu'on ne rend pas à ceux de qui l'on a reçu, mais à ceux qui n'ont pas encore donné* ». C'est ce que Mauss appelle la *réciprocité alternative indirecte* qui consiste en ce que « *le don en retour se fait en faveur de ceux qui viennent* ».

« *C'est ainsi que le temps qui efface et détruit peut se muer en moyen de transmission et en instrument du lien de ce qu'il sépare...Ainsi cette réciprocité non duelliste, non antagoniste, institue*

une solidarité qui dure à travers les générations. Ceux qui viennent après moi valent pour ceux qui étaient avant moi. En donnant à ceux qui viennent, je rends à ceux qui partent ».

Et l'on trouve dans cette forme de réciprocité, mieux encore que dans toute autre forme de don, ce pari, cette obligation de confiance puisqu'elle nécessite de « *parier sur le ne-pas-encore* » et comporte « *une attitude de responsabilité sur le monde qui vient* ».

Pour conclure : vers la mutualité

Pour Marcel Hénaff nous sommes bien ici dans une vision moderne du don et de la réciprocité, dans un mouvement « *de passage d'une logique de réplique à une éthique du partage* » faisant émerger « *la fonction essentielle du tiers* » non plus comme arbitre mais comme élément essentiel de la relation. C'est nous dit-il mais sans développer plus avant la « *transformation de la réciprocité en mutualité* ».

IV – Regard croisé sur ces trois articles

Ces trois articles peuvent avoir des aspects répétitifs. La même chose – ou presque - est dite différemment par ces trois auteurs, tout trois éminent spécialiste du paradigme du don. Mais j'avais besoin de ces formulations différentes pour tenter d'entrer un peu plus en profondeur dans ce concept. Et je me contenterai ici de synthétiser ce que j'en ai compris, avant d'en faire un rapprochement avec ma question de recherche dans le chapitre V de cette fiche.

Ce que Marcel Mauss, et à sa suite les personnes qui ont repris la notion de paradigme du don, mettent sous ce vocable c'est la triple obligation de *donner, recevoir et rendre* qui semble être opérante dans toute société humaine même si elle recoupe de réalités très différentes.

Le don est un système complexe qui repose sur l'imbrication de deux paires d'opposés : l'obligation et la liberté d'une part, l'intérêt et le désintéressement de l'autre. Sachant que, ces termes pouvant avoir des significations très différentes selon le contexte, la culture, l'époque, on peut en faire une interprétation très large. Interprétation qui s'adapte aussi bien au don archaïque qu'au don moderne. La deuxième complexité du don est qu'il repose sur une *triade* composée d'un donateur, d'un receveur et d'un *objet* donné et que les trois sont indissociables l'un de l'autre. Et cette indissociabilité renvoie aux notions de fidélité et de confiance et donc d'engagement, dans le sens *mettre en gage quelque-chose*. La troisième notion, liée aux deux premières, c'est qu'à travers le don on offre beaucoup plus que la chose donnée, on offre une partie de soi et cela se traduit dans l'époque moderne par la notion de *don de soi* et c'est ce don de soi qui donne toute sa valeur au don. De plus, le don n'est pas obligatoirement direct, il peut passer par des intermédiaires et se transmettre sur plusieurs générations.

Si on admet les éléments qui précède, on peut alors considérer le don comme *fait social total*, concept également développé par Mauss et comme un élément fondamental des relations sociales. Et cela me permet de faire le lien avec le *faire commun* de ma recherche.

V - Relation avec ma recherche

Qu'est ce qui fait lien entre le *don* et le *faire commun* ?

La relation à l'autre

Ce qui fait lien c'est en premier lieu la relation à l'autre. Pour qu'il y est don, il faut être au moins deux et c'est bien à partir de deux que commence le commun. Le don, tout comme le commun ne peut pas être une affaire personnelle, individuelle, il nécessite de passer par la relation à l'autre.

Mais le don nécessite un type de relation particulière basée sur la confiance et la fidélité. Tout les

faire commun génèrent-ils des relations de cet ordre ? À priori non, mais cela nécessite de préciser ce que l'on entend par *faire commun*. La définition que donnent Granovetter et Swedberg (1994) du réseau pourrait pour moi être une définition – ou plutôt une base - de ce que j'appelle depuis quelques mois, dans le cadre de ma recherche, le *faire commun* : « *Un ensemble de personnes qui entretiennent des relations de personne à personne, d'amitié ou de camaraderie (qui) permet de conserver et d'espérer confiance et fidélité* ». Oui, c'est cela, une base, une conditionnalité même. La base, la conditionnalité de ce qu'Alain Caillé appelle le *don-partage*, c'est-à-dire celui qui s'opère dans des relations horizontales entre pairs.

La règle, la loi

Un autre lien entre don et commun me semble se trouver dans l'acceptation d'une règle, d'une loi. C'est dans cette acceptation que l'on retrouve la notion de contrainte ou d'obligation, mais aussi la notion de liberté et de choix. Car, il s'agit bien de se donner sa propre règle, sa propre loi au sens que Castoriadis donne au mot autonomie. S'il n'y a pas de don sans règles acceptées par les parties, il ne peut non plus exister de commun sans règles communes, acceptées par les membres de ce commun (voir la notion de consentement développée dans mon texte « obéissance, désobéissance et *faire commun* » - mai 2020) Comment comprendre la loi dans ce contexte ? Elle repose sur deux choses. Tout d'abord l'intentionnalité -il y a une intention dans la relation de don et il y aurait, selon moi, nécessité d'intentionnalité dans la relation de commun. Et la règle, la loi repose sur cette intentionnalité de la relation. D'autre part elle repose sur la liaison entre le donateur, le receveur et la chose donnée (la fameuse triade) et là encore il me semble que l'on peut faire un rapprochement avec le *faire commun*. Dans le commun, il y a toujours à minima relation à trois, entre deux personnes adhérant à ce commun et la *chose commune*. L'objet donnée serait alors représenté ici par l'objet du *faire commun*. Et c'est cette règle qui donne sens à la question du don en retour et non une quelconque morale.

L'engagement

On peut alors, à mon sens, parler d'engagement. Le don, le *faire commun*, sont des formes d'engagement dans la relation qui nécessite, pour rester dans le *jeu*, d'en respecter la règle. La triple obligation *donner, recevoir, rendre* serait alors à la base de ces règles communes. On peut dire que ce sont les termes de l'engagement qui pourraient s'exprimer ainsi: « *qu'est ce que je me dois de donner, de recevoir et de rendre dans le cadre de mon engagement dans ce commun ?* ». Cela m'interroge sur certaines façons de *faire commun* qui reposeraient d'avantage sur la notion de contrat (que celui-ci prenne la forme de statut, de charte, de règlement ou autres) car le contrat qui stipule des obligations de donner et de rendre, des formes de recherche de réciprocité, est l'inverse du don qui lui « *rend le receveur libre de donner* » pour reprendre la belle expression de Jacques Godbout. Peut-on parler de *faire commun* dans ce cas et jusqu'à quel point ? Que reste-t-il de la relation de confiance ? Cela m'interroge aussi sur le fonctionnement plus volatile, moins fidèle des formes d'engagement à notre époque. S'il n'y a plus ni confiance, ni fidélité, peut-on encore parler d'engagement et peut-on encore parler de commun ?

En résumé

Il me semble que le don – tel que définit dans le *paradigme du don* - est un des éléments fondamentaux du commun, un moteur. Le *faire commun* repose et ne peut reposer que sur des relations intentionnelles de personne à personne s'inscrivant dans la durée et reposant sur des bases de fidélité et de confiance. La règle commune repose sur le fait que ces relations sont médiatisées par un *objet* (l'objet du commun). L'engagement dans le *faire commun* repose sur cette règle commune. Cette base du commun nécessite d'inscrire le commun dans la durée, car il faut du temps pour créer des réelles relations de confiance et de fidélité. Mais le temps dans nos sociétés *post-*

modernes est un denrée rare et c'est peut-être ce qui manque le plus à nos communs, de pouvoir s'inscrire dans la durée.

La question se pose cependant : le don peut-il constituer la seule base des relations sociales ? N'y a-t-il pas danger à tout envisager selon ce paradigme, qui engage l'individu dans une relation pleine et entière ? Le contrat, le droit ne sont certainement pas à exclure totalement de nos *faire commun*. Mais, dans des sociétés qui ont tout basé sur le contrat et le droit, il est peut-être souhaitable de les considérer comme des possibilités, des orientations possibles tout en gardant à l'esprit que c'est bien *l'esprit du don* qui doit primer dans nos façons de *faire commun*.

Deux autres questions qu'il me faudra (peut-être) creuser...

La question de l'identité

Le don soulève la question de l'identité. Identité du donneur, du receveur et de l'objet donné.

La relation à l'identité que Godbout introduit à la fin de son article me renvoie à une autre question sous-jacente dans ma recherche. Il nous dit que le don participe à la construction de notre identité et je m'interroge sur le lien entre le désir de *faire commun* des nouvelles populations avec leur désir de s'identifier à un lieu, leur désir d'intégration, de reconnaissance.

La question de la transmission

Enfin, à travers le don, on parle bien sûr de transmission. Transmission d'un objet, d'un savoir, d'un symbole, mais surtout finalement transmission de soi-même. Une transmission qui peut se produire dans un temps plus ou moins long et même sur plusieurs générations. J'avais identifié, dès le début de ma recherche, un *fil rouge* que je n'ai pas travaillé depuis, que j'ai un peu laissé de côté, même s'il refait surface régulièrement, justement le fil de la transmission, de l'héritage. Voilà, qu'il revient à moi...peut-être faudra-t-il que je finisse par m'en occuper.